

Politesse

JUDO

La valeur éducative sous un aspect sportif et loisir en fait
une **DISCIPLINE EXCEPTIONNELLE.**

Coordonnées : 06-60-25-26-79 / Mail : judo.ampg@gmail.com
Web : <http://www.ampg.fr/>

Amitié

Les Lieux de pratique :

Chavanay : avec Raphaël (06-60-25-26-79)

Dojo / Stade Raphaël GARDE / Les Prairies / 42410 Chavanay
Responsable : Thierry Froissard : 07-68-74-57-60

La Grand Croix : avec Raphaël (06-60-25-26-79)

Espace Roger Riviere / Rue Louis Pasteur / 42320 La Grand Croix
Responsable : Romain Marion : 06-18-37-74-86

La Terrasse sur Dorlay : avec Raphaël (06-60-25-26-79)

Salle de Sport de l'Ecole Primaire (Ecole La Galoche)
Responsable : Céline Varagnat : 06-50-96-76-97

Contrôle de Soi



Respect

Courage

Sincérité

Honneur

Modestie

AMPG



**Chavanay
La Grand Croix
La Terrasse sur Dorlay
(St Paul en Jarez
Maclas-Pélussin ...)**



JUDO

SPORT POUR TOUS

LOISIR, COMPETITION,

DETENTE, SOURCE DE BIEN ETRE

Avec Directeur Technique Diplômé d'Etat
Et professeurs diplômés

Association partenaire de Pass'Réunion, des chèques vacances et
des coupons sports, Pass'Sport, CDOS Loire ...

CLUB RECONNU ET LABELISE par :

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO JU-JITSU

A partir de 4 ANS
Jusqu'à la **CEINTURE NOIRE**

CORRESPONDANCES

AMPG

Tel : 06-60-25-26-79

Mail : judo.ampg@gmail.com

N° FFJDA : CL420140

N° Agrément Sports : 42S016.041

N° SIRET : 51285193200032

APE : 9312Z

2022/2023

AMPG

Les catégories d'âges du 1er septembre 2022 au 31 Aout 2023 :

2018-17 : Eveil / 2016-15 : Mini-Poussin / 2014-13 : Poussin

2012-11 : Benjamins / 2010-09 : Minime / 2008-07-06 : Cadet

2005-04-03 : Juniors / 2002 et avant : séniors

HORAIRES DES COURS

Chavanay :	Lundi : 19h15 à 20h30 : Kata - Prépa Physique
	Mardi : 17h15 à 18h00 : Nés en 2018 et 17 débutant 18h00 à 19h00 : Nés en 2016- 15 - 14 - 13 - 12 19h05 à 20h20 : Nés en 2011 et avant
	Jeudi : 17h15 à 18h15 : Nés en 2016- 16 - 15 18h15 à 19h15 : Nés en 2014 - 13 - 12 19h30 à 21h00 : Nés en 2011 et avant
	Vendredi : 19h00 à 22h00 : Cours Loisirs et Compétitions
La Grand Croix :	Mercredi : 15h00 à 16h00 : Nés en 2014- 13 - 12 - 11 16h05 à 17h05 : Nés en 2017 - 16 - 15 17h10 à 17h55 : Nés en 2018 et 17 débutant 18h00 à 19h00 : Sport Adapté 19h15 à 20h30 : Nés en 2010 et avant
La Terrasse / Dorlay :	Lundi : 17h15 à 18h15 : Nés en 2017 - 16 - 15 18h15 à 19h30 : Nés en 2014 et avant

Le club se réserve le droit de modifier les horaires

LICENCE FFJDA

41,00 €

SAISON : du 1er Octobre au 31 Mai sauf vacances scolaires et jours fériés

COTISATION ANNUELLE

CATEGORIE D'AGES	Nombre d'Entraînements	TARIF MOIS écoulé	TARIF SAISON (non divisible)
2018 - 2017	1 fois par semaine	30 €	139 €
2016 et avant	1 fois et plus par semaine	35 €	159 €
Ados - adultes débutant	1 fois par semaine	30 €	89 €
Ceintures Noires	* Formés aux Clubs	X	59 €
			=

CONDITIONS D'INSCRIPTION—PRE-INSCRIPTION :

- 1) Régler LICENCE FFJDA et COTISATION ANNUELLE
- 2) Pré-inscription sur le site ampg.fr
- 3) Attestation Médicale ou Certificat Medical
- 4) Équipement : Kimono - Sandales - Ceinture

ESSAIS :

Tout nouvel adhérent a le droit à 2 séances d'essai suite à une pré-inscription avec le règlement (qui ne sera pas encaissé)
Sans précision de votre part à l'issu direct de la 2ème séance, l'inscription sera immédiate.

MODALITE DE PAIEMENT :

- Pass'Région, Chèques Vacances, Coupons Sports, Comité d'entreprise, Pass'Sport, aide CDOS Loire
- Par chèques bancaires (à l'ordre de : AMPG) ou espèces (la totalité)
- Possibilité de payer en 1 ou 2 ou 3 ou 4 chèques (datés du jour de l'inscription) qui seront encaissés :

A l'inscription (marquez au dos du chèque : N°1)
A partir du 30 Octobre (marquez au dos du chèque : N°2)
A partir du 30 Janvier (marquez au dos du chèque : N°3)
A partir du 30 Avril (marquez au dos du chèque : N°4)

CONDITIONS PARTICULIERES : (sur les cotisations des cours)

Pour une même famille (parents et enfants non salariés sauf débutants ados - adultes) : Plein tarif pour la première personne et 20 € de réduction pour le 2ème, 30 € pour le 3ème et plus.

PRECISION : (sur la cotisation annuelle)

Aucune cotisation ne peut faire l'objet d'un remboursement sauf certificat médical de non pratique de plus de 3 mois (pour les cotisations cours). En cas de litige seul les membres du bureau seront à même de prendre une décision.

**Avant de laisser leurs enfants, les parents doivent s'assurer que
LE PROFESSEUR EST PRESENT**